

COMMUNE DE LA CHATELAINE

GRANDE RUE- 39600

Tél. et Fax : 03.84.37.48.34

e-mail : mairie-la-chatelaine@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le neuf juin, à 20h 30, le conseil municipal de la commune de La Châtelaine, régulièrement convoqué à la date du vingt-neuf mai deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MURCIER, maire.

Présents : M. MURCIER Alain, Maire,
M. BRENIAUX Romuald, Mme VALLEUR Marie-Colette, adjoints
Mme GUYON Gabrielle
MM. LOUBOUTIN Laurent, M. TERRIER Cyril

Absents excusés : M. SOUDIER Jean-Gabriel, adjoint, a donné pouvoir à M. MURCIER Alain
M. TRULLARD Yvan, a donné pouvoir à M. BRENIAUX Romuald
Mme DUGOIS Claudine, a donné pouvoir à Mme VALLEUR Marie-Colette

Secrétaire de séance : M. TERRIER Cyril

ORDRE DU JOUR :

- 1- Etude de devis Château
- 2 – Projet rénovation école / Etude de devis
- 3 – Encaissement d'un chèque de Groupama
- 4 – Participation à l'école de musique d'Arbois
- 5 – Evolution des transports scolaires
- 6 – Dossier numérique
- 7 – Etude de devis columbarium
- 8 – Demande de subventions
- 9 – Questions diverses

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

1 – Etude de devis Château

Le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise ECI d'un montant de 3 895 € H.T. pour la passerelle qui assurera la jonction entre l'élévateur et l'entrée au R+1 du Château. Ce devis comprend la plateforme d'entrée au bâtiment, la structure porteuse et le garde-corps en protection de palier. L'option caillebotis est retenue pour le sol de la plateforme. Des photos du garde-corps seront demandées à l'entreprise.

Le conseil valide les plans des parkings de l'entreprise E. Bailly. Une petite modification sera demandée pour déplacer les plantations devant le perron. La couleur de l'enrobé sera peut-être modifiée en fonction de prix.

M. le Maire présente les différents devis de l'élève :

- entreprise ADS : 19 700 € H.T pour un élève hydraulique (et centrale hydraulique),
- entreprise ARATAL : 27 709 € H.T pour un élève électrique (option vitrage comprise),
- entreprise Schindler : pas de réponse.

Compte tenu des aléas climatiques, le système électrique est privilégié au système hydraulique qui est moins réactif (surtout pour en usage ponctuel en hiver). Un éventuel ajustement économique semble possible sur cette proposition ; en conséquence, le conseil reporte le vote à la prochaine séance.

2 – Projet rénovation Ecole / Etude de devis

Au vu de l'appel d'offre en partenariat avec le CAUE, le conseil retient à l'unanimité le Cabinet d'architecture Atelier ARCHI & DESIGN (Besançon & St Claude) pour les travaux de rénovation de l'école.

Il valide à l'unanimité le devis de 2 808 € HT pour l'esquisse et avant-projet sommaire. A l'issue de cette étude, le conseil se prononcera sur la suite ou non du projet de rénovation.

3 – Encaissement d'un chèque de Groupama

Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à encaisser un chèque de Groupama d'un montant de 178,52 € correspondant à la vérification et à l'achat d'extincteurs.

4 – Participation à l'école de musique d'Arbois

Le Maire d'Arbois demande aux communes du canton de participer au financement de l'école de Musique d'Arbois en fonction du nombre d'élèves inscrits. Le coût par élève serait de 622 € par enfant. Actuellement, 6 élèves de La Châtelaine sont inscrits pour l'année scolaire 2016/2017.

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas répondre favorablement à cette demande car la commune de La Châtelaine subit également les baisses de dotation de l'état et n'a pas prévu cette dépense au budget 2017. Il reste cependant ouvert à toute discussion avec la ville d'Arbois ou avec la nouvelle communauté de communes pour une éventuelle participation qui serait limitée.

5 – Evolution des transports scolaires

En partenariat avec le Conseil Départemental et vu le nombre d'enfants empruntant les transports scolaires, un car de 33 places (au lieu de 22 actuellement) sera mis à disposition de notre commune à compter de la rentrée de septembre.

S'agissant du déplacement de l'arrêt de bus vers le préau de l'ancienne école, le conseil a décidé de reporter cet examen compte-tenu des évolutions possibles de la semaine scolaire et des travaux éventuellement à venir de l'école.

Afin de faciliter l'accès à l'arrêt de bus, les portes-vélos seront déplacés sous le préau de l'ancienne école pour la rentrée prochaine.

6 – Dossier numérique

Suite à la réunion de la commission numérique de la nouvelle communauté de communes du 2 juin, notre village devrait bénéficier dans un premier temps d'une montée en débit (MED) c'est-à-dire le déploiement de la fibre optique jusqu'au poste répartiteur. Le débit garanti est à minima de 8/10 Mbps à la prise la plus éloignée et environ 60 Mbps pour celles en proximité du poste répartiteur.

Les travaux pourraient être réalisés entre septembre 2017 et fin 2018.

Le coût global serait de 21 390 € à répartir entre l'intercommunalité et la commune (peut-être 70 % / 30%). La participation communale pourrait être échelonnée sur plusieurs années.

7 – Etude de devis columbarium

Le Maire présente un devis pour la création d'un nouveau columbarium car il ne reste plus qu'une place disponible. D'autres devis sont attendus mais non parvenus.

Le conseil souhaite attendre et questionnera également des entreprises pour la création de caves-urnes.

8 – Demandes de subventions

Le conseil décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 72 € (6 jours à 12 €) à Eliot Groperrin qui a participé avec sa classe à un voyage à Barcelone du 10 au 15 avril dernier.

Le conseil décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 250 € à l'Association pour la Sauvegarde du Vieux Château.

9 – Questions diverses

Le film retenu pour la séance de cinéma au Château le 8 juillet prochain est « Radin ! » réalisé par Fred Cavayé avec Dany Boon & Laurence Arné.

Une information sera faite à tout le village s'agissant le respect de chacun au sujet des nuisances sonores.

Le bulletin municipal sera dorénavant édité annuellement.

La préfecture convoque le conseil le vendredi 30 juin en vue de la désignation d'un délégué et des suppléants s'agissant des élections sénatoriales du 24 septembre prochain.

La maire informe que le dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire a été transmis. Pour rappel, il s'agit d'une aide de 2 500 € en vue de la réparation d'une partie de la toiture de l'église accordée par Monsieur le sénateur Gilbert Barbier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Alain MURCIER

Cyril TERRIER